



Préavis bail en cas de licenciement ??

Par **Thierry30**, le **18/04/2009** à **19:35**

Bonjour,
Suite à un changement professionnel, je vais changer de région, et donc d'appartement.
Je mettais pencher pour une location de chambre dans un premier temps pour assurer mes arrières en cas de licenciement au cours de la période d'essai.
Mais au vu du prix assez haut, je viens vous demander conseil.
Si je trouve mon appartement, et que par malheur, l'employeur me renvoie pendant la période d'essai, le préavis est il ramené à 1 mois ?? ou bien ce n'est pas considéré comme un véritable licenciement, et donc 3 mois de préavis.
Merci de vos réponses.

Par **Thierry30**, le **20/04/2009** à **21:44**

help me